



Commune municipale Orvin

Orvin, le 10 décembre 2019

ASSEMBLEE MUNICIPALE MARDI 10 DECEMBRE 2019, 20H00 HALLE DE GYMNASIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Patrik Devaux
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 86

ORDRE DU JOUR :

1. Élections de trois scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2020 avec une quotité d'impôt à 1.88
3. Présentation du plan financier 2020-2024
4. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la Route des Prés-d'Orvin de
Variante A : CHF 1'000'000.—
Variante B : CHF 1'200'000.—
5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 960'000.— pour l'aménagement de la traversée de la localité comprenant les parties communales ainsi que la réfection ponctuelle des canalisations d'eaux usées et de la conduite d'eau potable
6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 55'000.— pour la réfection du chemin de la Noire Combe
7. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
8. Élections
 - a) un membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur Julien Tièche, démissionnaire
9. Communications du conseil municipal
10. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 8 novembre 2019 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». Les personnes n'ayant pas le droit de vote est Mme Christine Leo, administratrice des finances, Mme Annelise Ruedin, maîtresse d'école enfantine, Mme Océane Wicht, Mme Pascale Charpiloz, M. Frédéric Balmer, M. Bastien Jeandrevin, architecte et M. Tanguy Poffet, architecte, ainsi que deux autres personnes. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

L'ordre du jour a été présenté dans la feuille officielle.

Délibérations :

1. Élections de trois scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Jérémy Flaig et M. Ralph Hausmann.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2020 avec une quotité d'impôt à 1,88

Par M. Bruno Edelmann, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Les investissements prévus pour 2020 sont :

Construction nouvelle école enfantine (1 ^{ère} partie)	CHF	700'000.00
Travaux traversée de la localité	CHF	210'000.00
Luminaires LED (administration ; halle gym ; écoles)	CHF	30'000.00
Réfection bord de la chaussée, place de chainage	CHF	35'000.00
Entretien chemin remaniement + ch. Noire Combe	CHF	80'000.00
Changement syst. électronique station de pompage	CHF	100'000.00
Entretien du réseau d'eau	CHF	10'000.00
Remplacement conduite « Les Seignes »	CHF	90'000.00
Remplacement canalisations Route Principale	CHF	60'000.00
Raccordement nouvelles constructions	CHF	30'000.00
Total	CHF	1'345'000.00

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 OCo. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Présentation du résultat échelonné selon le MCH2

Excédent de charges	CHF	163'340.—
Attribution au compte de clôture	CHF	- 163'340.—
Résultat	CHF	0.—

FS Eau	CHF	- 71'070.—
FS Eaux usées	CHF	- 34'450.—
FS Déchets	CHF	0.—
FS Tourisme	CHF	- 2'000.—
Résultat du compte global	CHF	- 107'520.—

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le budget 2020 avec quotité d'impôt à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2020 – 2024

Par M. Bruno Edelmann.

2020

Nouvelle école enfantine 1 ^{ère} partie	CHF	700'000.00
Traversée du village 1 ^{ère} partie	CHF	210'000.00
Luminaire LED admin., école et hall gym	CHF	30'000.00
Réfect. bord chaussée, rigole Rte Prés-d'O.	CHF	35'000.00
Entretien chemins remaniement	CHF	80'000.00
Remplacement système électronique st. p.	CHF	100'000.00
Remplacement conduite Les Seignes	CHF	90'000.00
Entretien réseau eau Rte Principale 1 ^{ère} p.	CHF	10'000.00
Entr. réseau cana. Rte Principale 1 ^{ère} p.	CHF	60'000.00
Raccordement nouvelles constructions	CHF	30'000.00
Total	CHF	1'345'000.00

2021

Nouvelle école enfantine 2 ^{ème} partie	CHF	300'000.00
Mobilier école enfantine	CHF	40'000.00
Travaux du village 2 ^{ème} partie	CHF	210'000.00
Remplacement sono/éclairage halle gym	CHF	50'000.00
Réfection Route de l'Envers	CHF	80'000.00
Réfection Route Sous les Roches	CHF	150'000.00
Réfection Chemin des Cernils (gravillonnage)	CHF	50'000.00
Réfection mur cimetière	CHF	250'000.00
Entretien chemins remaniement 2 ^{ème} p.	CHF	30'000.00
Conduite eau de secours 2 ^{ème} partie	CHF	300'000.00
Entretien réseau eau Rte Principale 2 ^{ème} p.	CHF	30'000.00
Entretien canalisations Rte Principale 2 ^{ème} p.	CHF	240'000.00
Total	CHF	1'730'000.00

2022

Travaux traversée village 3 ^{ème} partie	CHF	200'000.00
Réfection Route EE, accotements et grilles	CHF	150'000.00

Réfection mur et Route du Crêt des Bêtes	CHF	300'000.00
Aménagement chemin accès station pom.	CHF	80'000.00
Entretien chemins remaniement 3 ^{ème} partie	CHF	30'000.00
Total	CHF	760'000.00

2023

Réfection Route PO la Hôle-Téléskis	CHF	750'000.00
Réfection Route de l'Echelette, partie est	CHF	300'000.00
Réfection Route les Oeuches, partie inf.	CHF	300'000.00
Total	CHF	1'350'000.00

2024

Néant

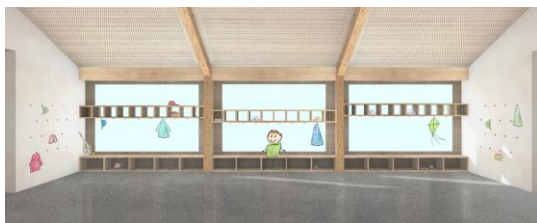
4. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la Route des Prés-d'Orvin de

Variante A : CHF 1'000'000.—

Variante B : CHF 1'200'000.—

Par M. Sylvain Grosjean, responsable du dicastère des constructions.

Quelques mois après la fin de la construction de l'école enfantine actuelle, des problèmes sont apparus et les travaux de finition n'ont pas été fait dans les normes parce que l'entreprise qui construisait a fait faillite. Suite à cela, sur plusieurs années, diverses réfections ont été faites, notamment la façade, les fenêtres, l'isolation, des toilettes, jusqu'au moment donné où il a été observé que la sécurité n'était plus assurée suite à des infiltrations d'eau de la toiture. Le panneau support était imbibé d'eau ce qui donnait comme risque un effondrement. M. Raymond Vernier avait déjà lancé le projet de la rénovation ou de la réfection d'un nouveau collège. Le projet a été donc relancé en incluant les personnes qui vont travailler dans ce bâtiment. Un groupe de travail a été formé par Mme Chopard, qui représentait les parents, Mme Annelise Ruedin, enseignante, M. Christophe Schwab, concierge, M. Nicolas Aufranc, spécialiste bois, les membres de la commission de construction M. Bayron Liechti et M. Jean-Philippe Léchet et les deux architectes M. Bastien Jeandrevin et M. Tanguy Poffet. Un cahier des charges a été élaboré. Ecouter le besoin de chacun et ensuite avec les informations recueillies, une première ébauche a été établie par les deux architectes. Ce projet a été peaufiné avec la participation de chacun.



Tout le mobilier sera intégré dans la construction. Certaines fenêtres seront à fleur de façade ce qui permet d'avoir des bancs, d'autres seront plus à l'intérieur. Sous chaque fenêtre, il y aura des tiroirs de rangement. Sur le haut des fenêtres, il y aura également des tiroirs de rangement. Tous les emplacements entre fenêtres auront soit des tiroirs ou soit des armoires de rangement. Une fois rangée, la place sera libre.

M. Bastien Jeandrevin, architecte, présente les coûts de ce projet.

Variante B : CHF 1'200'000.—

Travaux préparatoires	CHF 95'000.—	Démolition du bâtiment existant Défrichage Evacuation et taxes Isolation conduites de viabilisation Terrassement et couche de fond
Bâtiment	CHF 905'000.—	Ensemble des coûts du bâtiment Technique et mobilier encastrés incl. Honoraires spécialistes inclus Surface brut 398 m2 Surface net 274 m2 Volume 1 380 m2 Prix m3 HT école CH 750 CHF Prix m3 HT école Orvin 610 CHF
Aménagements extérieurs	CHF 40'000.—	Aménagements après travaux Accès et alentours Ensemencement et plantage Nouvelle barrière pourtour Conservation place de jeux actuelle
Frais secondaires	CHF 20'000.—	Assurances pour travaux Dossier permis de construire Taxes nouveaux raccordements Taxes cantonales et frais
Réserves	CHF 50'000.—	5% du CFC 2
Panneaux solaires l'installation	CHF 90'000.—	Coûts pour l'ensemble de Nombre panneaux : 147 u Puissance 46.0 kW Rentabilité 10 ans Non inclus : subventions cantonales Economie de tuiles (env. 25'000.—)
Total net Incl.7.7% TVA	CHF 1'200'000.—	sans subvention panneaux solaires sans subvention labelisation

Variante A : CHF 1'000'000.—

Travaux préparatoires CHF 95'000.—

Bâtiment finitions	CHF	905'000.—	Economie sur l'équipement et
Aménagements extérieurs	CHF	40'000.—	Economies sur les abords
Frais secondaires	CHF	20'000.—	
~~Réserves~~	~~CHF~~	~~50'000.—~~	~~Pas de réserve prévue~~
Panneaux solaires	CHF	90'000.—	Vraiment nécessaire ?
Total économies	CHF	-200'000.—	
Total net	CHF	1'000'000.—	

Incl. 7.7% TVA

Le conseil municipal, dans sa grande majorité soutient l'investissement de CHF 1'200'000.—.

M. Pierre-Yves Aeschlimann signale qu'il a participé à la présentation du 27 novembre et mentionne que la variante B ; CHF 1'200'000.— est actuellement un peu plus claire. Les détails sont plus explicites.

M. Ralph Hausmann aimerait savoir si les conteneurs durant la construction sont compris dedans.

M. Sylvain Grosjean mentionne qu'il n'y a pas besoin de conteneur car il y a assez de locaux à l'école primaire pour les élèves. La construction devrait se faire pendant les vacances scolaires. La construction en bois se prépare en atelier et le montage se fait assez rapidement.

M. Yves Donzel demande si le chauffage est relié avec l'école primaire ou si ça sera indépendant.

M. Sylvain Grosjean souligne que la capacité de la chaudière actuelle de l'école primaire suffit pour chauffer l'école enfantine. De même que les panneaux solaires posés sur le toit de l'école enfantine seront directement reliés sur le même compteur que les panneaux posés sur l'école obligatoire. Ce qui signifie que ça sera une production totale.

M. Florent Schwab souhaiterait savoir si certaines dépenses ne seraient pas trop inutiles et trop esthétiques. Comme à l'école primaire des détails peu pratiques comme la grande porte d'entrée. Il aimerait être sûr de rester dans des tailles et formats standards.

M. Sylvain Grosjean indique que le but de la construction est de ne pas se retrouver avec les mêmes problèmes de finitions et de ne pas se retrouver avec un budget trop serré. Dans le budget à CHF 1'200'000.— rien n'est luxueux. C'est une économie au niveau du mobilier scolaire car tout est inclus. Pour la fenêtre ronde, c'est une carte de visite et en même temps ça n'explose pas les coûts, c'est juste un logo, un symbole. Si durant le calcul des coûts ça serait trop près du CHF 1'200'000.—, la fenêtre ronde serait revue.

M. Bastien Jeandrevin souligne que l'ensemble du bâtiment a été réfléchi de manière rationnelle, de qualité. Les deux fenêtres rondes ont été le clin d'œil pour le bâtiment. Il y a une trentaine de fenêtres de taille standard avec une porte d'entrée facile à ouvrir pour les enfants.

M. Jean-Jacques Wiesmann remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour ce projet, il est très bien établi. Au niveau du prix il trouve excessif parce que c'est un bâtiment sur un niveau, sans sous-sol. Le terrain appartient à la commune, il est viabilisé et le chauffage est existant.

M. Sylvain Grosjean signale que l'ancienne conduite du chauffage qui passe à travers la route est facile de voir le tracé lorsqu'il neige. Toute la longueur de la conduite sera refaite à neuf avec un nouvel isolent.

M. Marc-André Lécho, maire, précise avoir suivi de manière assez proche le dossier de l'école, depuis 2009 quand respectivement l'architecte a été nommé. Les contrats d'architecte ont été signés en juin de l'assemblée 2012. L'historique du bâtiment de l'école primaire s'élevait à un projet à 3 millions, 3 millions 2 ou peut-être plus. De 3 millions 2, on est passé à CHF 2 millions 490 mille au moment de la signature du contrat d'architecte. Lorsque M. Marc-André Lécho a été nommé à la mairie, en janvier 2014, il a été constaté que pour la commune d'Orvin ce n'était pas tenable pour la construction qui était présentée. C'était un bâtiment sans peinture, brut, sans porte anti-feu, sans tenir compte de l'évolution salariale de 2009 à 2012. Il a été donc contraint de demander en assemblée 2015 un rajout au budget pour arriver au final à 3 millions 2. Pour rappel, la construction de l'école primaire avait un budget total alloué de 3 millions 2 mais le coût final se chiffre à 2 millions 8.

Le principe est appliqué ici avec les deux variantes. Le conseil aimerait ce soir que l'assemblée prenne quelque part la responsabilité de voter le crédit à CHF 1'200'000.— en sachant que les coûts actuellement sont les plus élevés qui peuvent être appliqués à la construction et que le challenge sera fait au plus proche du million.

Mme Pascale Girardin demande si l'école enfantine sera accessible aux enfants en chaise roulante.

M. Sylvain Grosjean mentionne que c'est actuellement obligatoire et il y aura même les toilettes prévues pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Claire Lise Aeschlimann aimerait savoir si dans le budget à CHF 1'000'000.—, les panneaux solaires seraient supprimés.

M. Sylvain Grosjean signale que les panneaux solaires ne seraient pas entièrement supprimés mais qu'une économie serait faite sur les panneaux solaires.

M. Gilles Berlincourt trouve que l'installation de panneaux solaires est idéale quand une construction neuve se fait et l'orientation est propice. A noter qu'il ne sera pas concevable de le faire par la suite.

M. Timothée Vianney-Liaud souhaiterait savoir au niveau des coûts du bâtiment à CHF 905'000.— pour la variante A, si l'économie sur l'équipement et les finitions signifie qu'il y aura une économie sur la main d'œuvre ou que l'ouvrier devra baisser les prix.

M. Sylvain Grosjean indique s'il faut faire des économies ça sera partout, sur le dimensionnement, peut-être pas de fenêtre ronde, peut-être pas de flux-reflux, peut-être pas d'aménagement extérieur. Pas possible de prendre que sur une seule position pour faire des économies et peut-être revoir la totalité du fonctionnement.

M. Frédy Villard a entendu dire que la ventilation forcée était un propagateur de microbes ce qui risquerait de contaminer toute la classe en cas de grippe.

M. Bastien Jeandrevin informe que les nouveaux bâtiments sont tellement isolés et les joints très efficaces que l'air ne passe plus par conséquent le volume d'air reste enfermé et avec une classe de 20 élèves il y a de l'air qui arrive et il faut aérer très souvent. Ce double flux, cette évacuation d'air mécanique permet d'amener un renouvellement d'air par l'extérieur de manière rafraîchie dans une classe. Ce sont aussi des normes cantonales qui recommandent ça pour éviter d'avoir une ventilation mécanique ou manuelle trop importante. Les instances recommandent d'installer ces ventilations double flux.

M. Yves Donzel souligne qu'il a entendu qu'il y aura beaucoup moins d'élèves ces prochaines années et que les surfaces des classes seraient trop conséquentes.

Mme Pascale Charpiloz indique que les statistiques actuellement représentent environ 26 élèves et l'année prochaine il y aura 30 élèves. Les statistiques restent toujours entre 25 et 30 élèves.

Mme Ellie Magnin demande pour combien d'élèves sont prévus la grandeur des classes.

M. Bastien Jeandrevin informe que ça oscille entre 25 et 30 élèves par classe. Ce sont également des normes cantonales qui sont données et actuellement les classes ont 1-2 mètres ² en dessus ce qui permet d'avoir un peu de place pour l'enseignement.

M. Quentin Schwab souligne qu'il n'y a pas de devis précis pour le budget de CHF 1'200'00.—.

M. Sylvain Grosjean signale qu'il faut voter l'enveloppe du crédit. Ces montants sont les barèmes que les architectes possèdent qui sont dans la moyenne et qui sont employés par tout le monde. Ensuite, après votation de ce soir, les appels d'offre se feront.

M. Quentin Schwab demande également si l'école enfantine sera agencée à l'intérieur.

M. Sylvain Grosjean indique qu'avec le crédit à CHF 1'000'000.— c'est de réduire les coûts, notamment enlever tout ce qui est tiroirs, armoires de rangement et surtout les deux petites cuisinettes qui sont actuellement obligatoires dans les classes, ainsi que les toilettes pour personnes à mobilité réduite, les vestiaires, les casiers.

M. Quentin Schwab souligne qu'il y a un budget de CHF 40'000.— pour le mobilier de l'école enfantine.

M. Bruno Edelmann mentionne que c'est un budget spécial qui n'a rien à voir avec le crédit demandé.

M. Marc-André Léchet, maire, indique que c'est le budget du fonctionnement du jardin d'enfants. Comme par exemple des chaises, des tables. Ça n'entre pas dans le cadre de la construction mais qui n'est pas forcément obligatoire.

M. Marc-André Léchet relève que depuis 2014 et même avant le conseil municipal s'est rendu compte de la valeur de CHF 1.—. Depuis ces dernières années, le conseil a travaillé avec l'argent de la commune comme si c'était son propre argent. Les déniés publics ont toujours été dépensés à une juste cause sauf dans les années 1990 la commune municipale a voulu faire un projet à CHF 8'000'000.— sur le lieu-dit ici. Il y a eu CHF 376'000.— dépensés dans un crédit d'étude qui a donné CHF 0.— en assemblée municipale. En 2000, CHF 100'000.— ont été dépensés, prévu dans un crédit d'étude qui n'avait pas été accepté en assemblée municipale. La commune d'Orvin s'est retrouvée à payer CHF 50'000.— à un architecte qui a gagné aux

tribunaux. Le même architecte a qui les travaux ont été attribués en 2009 a facturé CHF 130'000.— de crédit d'étude sur l'école primaire.

À noter que dans ces CHF 1'200'000.— qui sont demandés ce soir, il n'est pas compté un éventuel subventionnement et ces démarches vont également être faites.

M. Fabrice Weber rappelle que c'est un bâtiment d'intérêt public qui doit répondre à des directives des ordonnances cantonales. Le conseil prévoit de construire une école enfantine pour nos enfants. La commission de construction pour l'école enfantine a fait un très bon travail.

M. Stéphan Chopard signale que dans le cadre du projet de construction de logements pour seniors n'est pas possible d'intégrer l'école enfantine. Les coûts construction béton similaire est de 15% plus cher que les CHF 1'200'000.—. Ce qui veut dire que la variante B est tout à fait raisonnable d'autant plus que la subvention des panneaux solaires n'est pas décomptée. Ce qui est important c'est le pari d'écologie et d'investir pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Comme a dit M. Bruno Edelmann, la commune a suffisamment de ressources financières pour absorber au vu des investissements à venir cette petite différence de CHF 200'000.—.

M. Florent Schwab remercie la commission de travail et trouve que c'est un bon projet à CHF 1'200'000.— et souhaite cependant arriver en dessous de CHF 1'200'000.— à la fin.

M. Pierre-Alain Juillerat souligne qu'il faudrait passer au vote et la variante à CHF 1'200'000.— tient la route.

Mme Martine Vianney-Liaud informe qu'elle est maîtresse d'école enfantine à Bienne et a vécu pendant un certain temps dans des conteneurs préfabriqués, bon marché. La première année, le vitrocérame a lâché et cette année une immense baie vitrée à éclaté sans connaître la raison. L'économie c'est bien mais le projet qui a été présenté est juste super et ce qui serait également bien s'est de travailler avec des entreprises régionales.

M. Frédy Villard trouve que les opinions sont faites et demande la fin de la discussion afin de passer au vote.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, la fin de la discussion.

L'assemblée vote pour la variante A par 4 voix et pour la variante B par 70 voix. Ce qui donne un vote final pour la variante B.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.— pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle école enfantine à la Route des Prés-d'Orvin.

M. Sylvain Grosjean remercie l'assemblée et promet de livrer un bel objet.

M. Pierre-Yves Aeschlimann remercie et souligne pour la prochaine fois il faut éviter de faire 2 variantes, il faut penser la simplicité et vert.

- 5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 960'000.— pour l'aménagement de la traversée de la localité comprenant les parties communales ainsi que la réfection ponctuelle des canalisations d'eaux usées et de la conduite d'eau potable**

Par M. René Léchoy, responsable du dicastère des travaux publics.

Tout à commencer le 5 mars 2014 lors de la remise d'une pétition concernant la problématique de la circulation qui traversait le village.

Il y a eu des partenaires qui se sont rapprochés, un bureau d'ingénieur RWB, l'office des ponts et chaussées, la commune et le tout s'est concrétisé assez rapidement par une zone de rencontre. Des travaux ont été effectués avec un groupe sécurité, le bureau d'ingénieurs avec l'OPC ont élaboré un avant-projet et présenté le 28 août dans les détails.

En décembre 2014, il y a eu une mesure immédiate qui a été prise où des portes d'entrées ont été définies et la zone de rencontre fixée à 20km/h ce qui a permis d'avoir des avantages et également des inconvénients. Un processus participatif a été mis en place. Il a fallu très vite trouver des objectifs et des conflits avec un deuxième atelier participatif et tout ça à cogiter à amener à un troisième atelier qui a cristallisé toutes les idées qui sont venues pour ensuite savoir ce qui était faisable d'un côté et pas réalisable de l'autre. La séance d'information où le bureau d'ingénieurs, l'OPC et la commune ont fait une présentation dans les détails avec une bonne participation et de nombreuses questions ont été posées. Ce qui a défini un crédit global avec une séparation claire des coûts entre le canton et la commune.

Dans l'atelier 2, il a fallu mettre des priorités, définir des thèmes, ce qui concerne les piétons, les transports publics, le stationnement, l'aménagement. Ensuite, un calcul des points s'est fait ce qui a donné un résultat.

Pour l'atelier 3, il a fallu trouver des emplacements pour la modération du trafic, l'implantation ponctuelle de plateaux ce qui s'est fait avec les portes d'entrées. Important le centre du village avec une zone de rencontre.

L'avant-projet actuel est sur une situation globale de la traversée. Des statistiques ont été faites, des comptages pour voir qu'il n'y a pas seulement un trafic Est-Ouest mais aussi un trafic qui part à Evillard et un certain trafic sur les Prés-d'Orvin.

Les aménagements : une porte d'entrée Est. Le secteur Route de Frinvillier avec une liaison piétonne continue sur 230m, un passage piétons supprimé, un ilot latéral supprimé, un plateau avec la priorité de droite, les arrêts de bus déplacés et adaptés, un renouvellement de la chaussée sur 300m. Le secteur Est Route Principale avec un plateau, un projet de servitudes pour le cheminement piétonnier au Nord, un renouvellement de la chaussée pavés sur 300m. La place du village avec le maintien du stationnement existant, les arrêts de bus déplacés et adaptés, un projet d'abribus, une création de trottoirs, la suppression des trottoirs existants, la suppression d'une partie du mur, le déplacement du mur en moëllons. Le projet de l'aménagement de la petite place fait partie aussi des coûts globaux. Le secteur Ouest Route de Sonville avec un plateau et un renouvellement de la chaussée sur 210m. La porte d'entrée Ouest avec un ilot latéral supprimé, les panneaux de signalisation de la zone 30 et 50 km/h déplacés.

M. Stéphane Beney continue la présentation.

Les services ci-dessous ont été sollicités afin d'obtenir leurs éventuelles intentions constructives :

Réseau Swisscom -> projet de réseau très haut-débit (pose d'un tube)

Réseau UPC -> pas de projet planifié

Réseau BKW -> projet séparation comptage éclairage public

L'éclairage public cantonal est branché sur le comptage communal, une étude sera menée pour que les comptages cantonaux et communaux soient séparés. Des compléments au niveau de l'éclairage seront nécessaires pour être en conformité avec les normes en vigueur.

La conduite d'eau potable date des années 80, la commune ne souhaite dès lors pas changer son réseau.

Les canalisations communales ont été visionnées en mai 2018. Les dégâts ont été recensés et reportés sur un plan de situation. Des interventions ponctuelles ainsi que des changements de tronçons devront être réalisés en parallèle des travaux cantonaux.

L'estimation des coûts communaux

Réaménagement des places communales

Places publiques : petite place, place du village – Route des Prés-d'Orvin (stationnement/abribus/escaliers), places des fontaines, rue communales CHF 560'000.—

Montant affecté au compte PGEE

Changements de collecteurs ; nouveaux regards ou chambres CHF 360'000.—

Montant affecté au compte eau potable

Nouvelles capes de vanne ; changements d'hydrants CHF 40'000.—

Total TTC CHF 960'000.—

L'estimation des coûts cantonaux

Réaménagement de la chaussée

Place centrale ; portes d'entrées/sorties ; plateaux, arrêts de bus, trottoirs CHF 1'680'000.—

Renouvellement de la chaussée

Changement du revêtement en enrobé ; réfection des secteurs pavés, bords de route CHF 1'620'000.—

Total TTC CHF 3'300'000.—

Suite de la procédure

- Procédure d'examen préalable novembre à décembre 2019
- Constitution dossier dépôt public (plan de route) janvier 2020
- Dépôt public du plan de route février à mars 2020
- Traitement des oppositions éventuelles avril 2020
- Approbation du plan de route mai à août 2020
- Projet d'exécution mai à août 2020
- Appel d'offres aux entreprises juin à août 2020
- Travaux (sous réserve d'approbation du plan de route et des crédits) sept. 2020 à octobre 2022

Les commissions qui ont participé à l'élaboration de l'avant-projet et le conseil municipal recommandent à l'assemblée d'accepter la demande de crédit de CHF 960'000.—.

M. Timothée Vianney demande sous quelle forme seront les dos-d'âne, comme à Evillard ou en plastique et le chasse neige les prendra avec ? La deuxième question est concernant les arrêts de bus, ils seront déplacés avec un abri ? Et niveau radar, il n'y en aura pas ?

M. René Léchoy signale que les dos-d'âne ne seront pas en plastique mais il y aura une légère pente sur quelques mètres.

Il est prévu au centre du village d'y mettre un petit abribus mais par contre pas d'abri à l'église et au Cheval Blanc.

Le canton demande CHF 300'000.— d'investissement pour un radar sur 5 ans. À noter que les amendes ne reviennent même pas à la commune.

M. Gilles Berlincourt mentionne qu'il a participé aux deux ateliers. Il aimerait savoir ce qu'il advient du tronçon le Coin – Rte d'Evillard et remarque que ce tronçon est assez prisé. Il aimerait savoir si ça se fera par la suite.

M. René Léchoy indique que ce n'est pas dans l'objet de l'avant-projet mais ça reste dans le tiroir.

Mme Aurélie Devaux demande comment sera la sécurité des enfants lors des travaux.

M. René Léchoy souligne que l'aspect sécurité restera la priorité pendant tout le laps de temps des travaux. Ça fera partie du mandat du bureau d'ingénieurs afin de tenir compte de l'importance de ce facteur et de garantir la sécurité pendant toute la durée des travaux. Il faudra trouver des sentiers. Discuter avec les propriétaires pour laisser passer durant un certain temps.

M. Frédéric Balmer précise qu'il y a un minimum de mesure à prendre. La première mesure est de sécuriser le chantier. Des itinéraires préférentiels pour les enfants. En plus de tout ça il est possible de faire des formations pour sensibiliser les enfants accompagnés des maîtresses afin de faire comprendre aux enfants la situation qui est différente. Un chantier peut être une grande place de jeux pour les enfants, en intégrant les ouvriers avec les élèves ça augmente la sécurité. Une attention toute particulière sera prise pour sécuriser les écoliers.

M. Pierre-Alain Juillerat aimerait savoir si le bus s'arrêtera en plein milieu de la route. Est-ce que sur les trottoirs, il y a la possibilité de rouler dessus ?

M. Frédéric Balmer signale que ce qui est en jaune n'existe pas actuellement. Il ne faut pas oublier que c'est une zone de rencontre où les piétons sont prioritaires. Les trottoirs seront délimités. L'arrêt de bus se fera sur la place du village comme aujourd'hui.

M. Marc-André Léchoy complète en disant que le fait de supprimer le passage à piétons ça permettra aux élèves ou aux personnes âgés de venir du Tchna et d'être toujours sur un passage à piétons. Ça ne veut pas dire que les automobilistes monteront sur le trottoir. Le principe de base de cette configuration est d'intégrer le chemin des écoliers de manière plus sécurisée, intégrer les arrêts de bus, le fait de pouvoir tourner avec le bus et éviter de faire des marches arrières. Sous l'arrêt de bus déplacé/adapté l'idée serait de créer un petit chemin qui arrive directement sous l'avant-toit de la Raiffeisen pour éviter de devoir toujours utiliser le trottoir qui arrive sur la place du village.

M. Nicolas Aufranc félicite pour la présentation et aimerait savoir à quoi sert le trottoir qui sépare la fontaine et la route qui passe au milieu. Le trottoir serait surélevé. Faire attention, le village est un village festif et quand il y aura des tentes ou des bars, ça deviendrait problématique. Il faudrait garder à l'esprit un radar fixe aux zones de danger.

M. René Léchoy signale qu'il n'y aura pas de problème avec les tentes ou les bars, peut-être juste les incliner différemment. Ça permet aux personnes venant du trottoir de la Rte des Prés-d'Orvin de poursuivre sur un trottoir jusqu'à l'arrêt de bus. Ce trottoir serait franchissable.

M. Ralph Hausmann souligne que la plus grande partie du budget est la petite place et les fontaines. Ceci pour réaménager non pas en fonction du trafic mais réaménager une place publique en créant deux places de parc supplémentaires. Est-ce absolument nécessaire de mettre autant d'argent dans cette petite place, est-ce nécessaire de créer des places de parc supplémentaires, peut-être qu'elles seront utilisées par des privés, est-ce une demande ici à Orvin pour la place Mobility ?

M. René Léchoy mentionne que c'est une idée qui est présentée sur un aménagement d'une place. Il faut bien commencer avec quelque chose et ensuite un coût estimatif est établi. Il ne faut pas aller dans les détails ce soir mais de nouveau prendre en compte qu'il faut un budget pour aménager cette place. Ça ne fonctionne plus comme elle est donc il faut accepter le budget plafond qui est fixé qui permettra de travailler et d'optimiser. C'est bien de faire la constatation et le conseil essaie d'avoir une solution la plus économique possible.

M. Marc-André Léchoy indique que c'est une optimisation des coûts. C'est une dépense mais en même temps il faut profiter de la mise en chantier afin d'éviter de repayer si un jour il est décidé de refaire la petite place. Aujourd'hui, l'idée c'est l'économie des moyens et la concentration des forces. Ça veut dire que le trottoir doit être refait et forcément qu'une partie de cette place doit aussi être refaite. D'autre part, un poids public inutile, inutilisable et voire dangereux pour les personnes qui se garent dessus malgré l'interdiction. Il faudra creuser pour un molok, automatiquement les moyens sont mis dedans. La Mobility était une idée parce que le patrimoine ne désire pas qu'on supprime la balance du poids public. Donc le conseil s'est imaginé un concept, qui n'est pas encore acquis, de mettre une prise électrique dans cette balance afin de pouvoir recharger les voitures électriques Mobility sur cette place. Ça se fait à Evilard et vraisemblablement Evilard fait des bénéfices sur la location de ces voitures. D'autre part, de pouvoir dire aux gens qui viennent chez les commerçants qu'il y a une place supplémentaire est bénéfique. C'est effectivement un coût mais il trouve paradoxale de creuser pleins de choses et mettre du goudron partout sans profiter de cette situation pour refaire cette place.

Mme Pascale Berlincourt fait la remarque qu'il faudrait favoriser les transports publics en augmentant les cadences et qu'il faudrait s'interroger sur notre consommation personnelle. Réfléchir également sur l'empreinte carbone qui peut diminuer le trafic.

M. Marc-André Léchoy partage totalement cette vision des choses. Le billet de bus est passé de CHF 4.- à CHF 7.20. Il faut privilégier l'écologie mais tout le monde a ses limites.

M. Frédy Villard demande si pendant les travaux, il y aura la fermeture complète de la route.

M. Frédéric Balmer souligne qu'il y aura des moments où la route sera fermée mais comme partout il faut garantir un accès. Il est difficile ce soir de dire que tous les habitants auront un accès à leur habitation. Le trafic de transit sera toujours présent mais une déviation sera mise en place. Les transports publics auront toujours la possibilité de transiter de même que les services d'urgence.

M. Stéphan Chopard aimerait savoir ce qu'il en est du projet cantonal si l'assemblée refuse le crédit.

M. Marc-André Léchoy mentionne que ça tombe à l'eau et pour avoir participé depuis le début à cette magnifique aventure il en serait déçu d'autant plus que le canton a fait beaucoup d'effort.

M. Timothée Vianney-Liaud demande ce qui reste en pavés et ce qui reste en goudron. Et comment réduire les coûts d'entretien avec les pavés.

M. René Léchoy indique que la chaussée restera en pavés en raison de la protection du patrimoine. Pour les trottoirs, c'est la même chose, un revêtement spécial colmaté avec goudronnage sous les pavés.

L'assemblée accepte à la majorité par 68 voix et 1 avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 960'000.— pour l'aménagement de la traversée de la localité comprenant les parties communales ainsi que la réfection ponctuelle des canalisations d'eaux usées et de la conduite d'eau potable.

6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 55'000.— pour la réfection du chemin de la Noire Combe

Par M. René Léchoy.

La dégradation de la route s'est produite par l'effet principal de l'érosion par l'eau, la neige, la glace et les orages. L'état actuel, c'est-à-dire le stade avant l'explosion des coûts de réfection si rien n'est fait, est propice à une intervention en 2020. La dernière remonte à une petite quinzaine d'années. La longueur du chemin considéré est d'environ 1'750 mètres.

Description

Installation de chantier déplacement des machines et du matériel
Purge et travaux préparatoires, y compris sorties d'eau
Fourniture et transports de gravier pour correction du caisson
Fourniture et transports de groise du Jura
Pose à la machine, concassage, nivelage, compactage

Subventions pour améliorations foncières

Canton

Contribution du Service des améliorations structurelles et de la production

SASP du crédit des améliorations foncières CHF 16'962.—

Confédération

Contribution de l'OFAG, Secteur Améliorations foncières CHF 16'962.—

Total des subventions CHF 33'924.—

Structure des coûts

Elaboration dossier de demande de subventions	CHF	3k
Frais administratifs	CHF	1k
Travaux de réfection, ho/machines/matériel	CHF	46k
Divers et imprévus	CHF	5k
TOTAL des coûts	CHF	55k

Total TTC (avec TVA) CHF 55'000.—

Le conseil municipal et la commission des travaux publics recommandent d'accepter le crédit de CHF 55'000.— pour la réfection du Chemin de la Noire Combe.

Le chemin de la Noire Combe commence juste en face du transformateur électrique des téléskis, la Route de l'Envers direction Métairie de Prêles. Devant le transformateur, il y a un chemin qui passe vers la gauche, qui part dans la forêt et monte à travers les pistes et contourne le Mont-Sujet par le Sud-Est.

M. Pierre-Yves Aeschlimann demande si c'est une route carrossable.

M. René Léchoth mentionne qu'elle est utilisée parce qu'il y a une bonne partie des propriétaires des chalets qui l'utilisent.

M. Jacques Girardin informe que cette route est considérée comme chemin forestier. Tous les chemins forestiers sont interdits donc c'est une route qui est interdite mais c'est le chemin qui conduit à la Hôle et y devrait y avoir un panneau d'interdiction avec bordiers autorisés pour que les personnes qui ont un chalet puissent y aller. Théoriquement les propriétaires de chalet peuvent être amendables actuellement vu qu'il n'y a pas de panneau.

M. Pierre-Alain Juillerat demande si le chemin est sur le territoire d'Orvin.

M. Frédy Villard souligne que ce chemin faisait partie du syndicat de chemin alpestre et ce chemin est cédé à la commune lorsque le syndicat a été dissout. Ce chemin appartient donc à la commune.

L'assemblée accepte à la majorité, 2 avis contraires, le crédit d'engagement de CHF 55'000.— pour la réfection du chemin de la Noire Combe.

7. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations

Par M. Julien Tièche, responsable du dicastère de la sécurité publique.

Dans le cadre de la protection de la population, les autorités communales peuvent faire appel à un organe de conduite pour les soutenir en cas de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs ou de grandes manifestations.

Dans le Jura bernois, il y a deux organes de conduites :

- Organe de conduite intercommunal (OCIC)
- Organe de conduite de l'arrondissement administratif (OCAA)

L'organe de conduite intercommunale (OCIC) dépend à l'heure actuelle du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan (OPCJb).

À la suite de différents problèmes rencontrés lors de la mise en place de l'OCIC, un groupe de travail a planché sur la question afin d'améliorer sa mise en œuvre au niveau régional.

Pour apporter ces améliorations, le groupe de travail et d'un commun accord entre tous les partenaires, il propose de placer l'OCIC sous la responsabilité de l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B).

Par la même occasion, le nouveau règlement permettra de corriger le nom de l'organe de conduite par l'Organe de conduite régional (OCRég).

Au niveau de la réglementation, le groupe de travail a établi pour l'ensemble des communes membres, un règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Les communes membres de l'association Jb.B doivent toutes approuver le même règlement.

Mais qu'est-ce que c'est l'Association Jura bernois.Bienne ?

Il s'agit d'une association qui regroupe toutes les communes du Jura bernois, de Bienne, d'Evilard et s'occupe de la nouvelle politique régionale, d'aménagement du territoire ainsi que toutes les compétences déléguées par les communes.

Dès le 1^{er} janvier 2019, elle remplace et reprend les tâches de 3 associations :

- Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB)
- Association régionale Jura-Bienne (ARJB)
- Conférence régionale et Association Centre-Jura (ACJ).

Le conseil municipal recommande l'approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

L'assemblée accepte à la majorité, 1 avis contraire, le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

8. Elections

a) un membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur Julien Tièche, démissionnaire

M. Patrik Devaux informe que M. Julien Tièche quitte la commune en raison de déménagement.

M. Nicolas Léchet présente M. Stéphan Chopard, directeur de la Résidence médico-sociale Les Roches. Il habite à Orvin depuis 5 ans et désire activement s'investir dans la vie villageoise. C'est une personne de confiance.

M. Stéphan Chopard se présente en disant que ça fait 5 ans qu'ils se sont établis à Orvin. Depuis, la famille s'est agrandie, les enfants vont à l'école et ont du plaisir à vivre dans cette commune. La chose publique l'intéresse et il se met à disposition du conseil et de la population pour assumer la tâche en tant que conseiller municipal.

Il est élu tacitement et par acclamations.

M. Patrik Devaux remercie M. Julien Tièche qui a œuvré au sein du conseil, remercie toutes les personnes qui se mettent à disposition de la collectivité et remercie M. Stéphan Chopard de s'être mis à disposition.

9. Communications du conseil municipal

M. Marc André Léchet demande une minute de silence pour les personnes qui nous ont quittées cette année.

Mme Christine Leo avait sa retraite en fin novembre et elle a décidé de rester un mois de plus pour faire l'assemblée municipale et boucler les comptes. Pour ses 17 ans de service, une attention lui est remise.

M. Christophe Schwab a voulu relever le défi à la commune de Sonceboz. Remercie et souhaite bon vent dans ses nouvelles responsabilités.

M. Joël Edelmann travaillait en tant qu'employé temporaire à la commune et il a décidé de se consacrer à ses études.

Mme Océane Wicht est arrivée à la mi-septembre. Elle travaillait à la commune de La Neuveville.

M. Marc-André Léchet remercie M. Julien Tièche pour tout le travail effectué. Il remercie aussi tout le conseil.

M. Julien Tièche souligne que c'est une décision qu'il a fallu prendre à contre-cœur. Il y a eu une opportunité pour la famille de s'établir à Macolin. Sa femme qui est agricultrice reprend l'exploitation agricole de son papa et c'était une opportunité qui s'est ouverte. Il remercie également son épouse qui a accordé beaucoup de temps, a été d'accord de partir 2, 3, 4 fois par semaine.

M. René Léchet mentionne que le silo à sel à L'Echelette a été mis en service et fonctionne très bien. La voirie est très satisfaite.

La pose des moloks commencera demain. La première machine est arrivée aujourd'hui. Il y a trois oppositions donc ça ne sera pas possible de pouvoir poser la totalité des moloks. Le CM va réfléchir pour une solution transitoire pour combler les emplacements manquants.

Concernant l'extinction de l'éclairage public, un sondage a été fait suite à une demande. Un essai sera fait dans le courant du mois de janvier 2020. Pas encore défini dans quel quartier l'essai sera fait. Il y a juste un problème technique car il y a des sous-stations par les BKW ce qui veut dire qu'il n'est pas possible de mettre une minuterie parce que les sous-stations, 6 sur 8, sont en lien direct avec l'éclairage de la route cantonale. Ce n'est pas possible d'éteindre. Il faudra trouver une autre astuce pour trouver quelque chose.

M. Stéphane Beney remercie les 2 fontainiers, M. Patrice Mottet et M. Bernard Aufranc pour l'excellent travail et leur grande disponibilité et surtout notamment lors du chantier des compteurs d'eau. Un grand merci à tous les citoyens d'Orvin pour le très bon accueil.

10. Divers

M. Daniel Boder revient sur la fête du village 2019 et, au nom du comité d'organisation, dit qu'il a eu énormément du plaisir à la mettre en place et la population a répondu présente. Il espère dans 4 ans que la route sera aussi fermée pour 3 jours et que la collaboration reste telle quelle avec le canton.

M. Patrik Devaux remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la mise en place de la fête. C'est un grand travail et cette année était une belle fête.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 23h03.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Patrik Devaux

Séverine Muresan